

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra mardi, **le 9 décembre 2025 à 18h** à la salle du conseil située au 20, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Les sujets suivants seront traités lors de cette séance :

ORDRE DU JOUR

Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le budget pour l'année 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2028;

- Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* et l'avis de convocation à la séance extraordinaire est signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2025.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00 en ce jour.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière